

Un document de travail vous sera donné bientôt qui reprendra l'ensemble des pistes pointées par les différents ateliers.

Pour l'instant il s'agit de pointer seulement quelques aspects significatifs.

Pas de réelles surprises mais des insistances

Ce qui ressort fortement des ateliers c'est la nécessité pour les tutelles de ne pas rester seules. Les mots qui reviennent sont ceux d'entre-aide, de mutualisation, d'harmonisation.

D'abord entre nous, tutelles congréganistes en proximité géographique ou d'esprit que ce soit dans les domaines de la formation, de l'animation ou du recrutement (des CE ou des délégués de tutelle) ou tous autres aspects de l'exercice de la tutelle. Nous avons besoin les uns des autres et ceci indifféremment de la taille des réseaux ! Spécialement pour faire face aux évolutions en cours. Nous aider mutuellement à discerner les directions à prendre, les choix à poser.

Les URCEC régionales sont des lieux stratégiques pour mettre en musique cette entraide et cette synergie (lieu d'échange, de partage, d'interpellation, de propositions, d'aide et de soutien).

L'URCEC nationale aussi cela va de soi. A plusieurs moments il a été question de l'ACE (de l'UNIFOC aussi) pour aider les tutelles qui n'ont pas de centres de formation.

Mais aussi travail en commun, élaboration commune avec nos partenaires habituels et principalement avec les diocèses. Il a été pointé entre autre la bonne dynamique des conférences de tutelle (une réalité déjà mais à développer) comme un lieu où l'on peut traiter les choses en amont pour éviter qu'elles deviennent problèmes.

Un deuxième point ressort aussi : la nécessité d'étendre notre action d'accompagnement à d'autres acteurs que les CE ou les APS

C'est particulièrement affirmé pour ce qui concerne la formation au charisme.

Elargissement en direction des conseils de direction, des OGEC, des Parents. Bref de l'ensemble de la communauté éducative.

Partir de ce qui se vit dans l'établissement, ne serait-ce que pour prendre conscience que le charisme est déjà à l'œuvre.

Ceci ne signifie pas bien sûr de réduire l'accompagnement spécifique du CE. Il a même été indiqué par l'un des ateliers l'attention particulière à avoir pour les CE qui commencent au sein d'un réseau tant au niveau de l'accompagnement professionnel qu'à celui de l'imprégnation du charisme.

Des exigences pas toujours simples à honorer et cela rejoint le premier point : les choses gagnent à être pensées à plusieurs.

Le troisième point concerne l'évolution de l'exercice de l'autorité de tutelle.

Il en a été question dans plusieurs ateliers et non pas seulement dans le sixième dont c'était l'objet spécifique.

Revient ainsi, sous diverses formes, que l'on peut (doit) penser autrement qu'en terme de dévolution ou de fusion. Que d'autres voies sont possibles. Viennent les mots de fondation ou de fraternité...

Le sixième atelier a précisé les questions qui se posent à ce sujet : la liste ne se veut pas exhaustive.

Une autorité de tutelle très sollicitée par les responsabilités des SM ou résidant hors de France ou d'origine étrangère, peut-elle déléguer son autorité à un laïc ?

Sous quelles conditions, quelles modalités ?

Une délégation à une autre congrégation dans le cadre d'un réseau intertutelle peut-elle être envisagée ? ou une délégation à une personne extérieure au Réseau ?

Comment imaginer une autorité assumée par un laïc ?

Dans quelles conditions ? Reconnaissance canonique du laïc, sa formation, l'appartenance à un corps et les relations avec la congrégation (si elle existe encore)

Peut-on s'inspirer d'autres modèles européens ? Et déjà les connaître...

Apparaissent alors les mots d'Association de fidèles, de fondation canonique : qu'est-ce que cela recouvre et quel(s) lien(s) avec la congrégation ?

L'URCEC est invité à approfondir le sujet.